

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N° AC80

présenté par

Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,
M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul,
M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 3

À l'alinéa 10, après le mot :

« agricoles »,

insérer le mot :

« , agroécologiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'ajouter le terme « agroécologiques » à la description du rôle des établissements d'enseignement agricole en matière d'innovation.

Cette modification vise à souligner et renforcer l'engagement de ces institutions dans le développement et la promotion de pratiques agricoles qui visent la sobriété en eau, en énergie et en intrants, respectent l'équilibre des écosystèmes et contribuent à la décarbonation des systèmes productifs. En spécifiant le caractère agroécologique de l'innovation, cet amendement reconnaît l'importance de former les futurs acteurs du secteur agricole aux méthodes qui favorisent la biodiversité, utilisent efficacement les ressources naturelles et minimisent l'impact sur l'environnement.